

c'est que les Canadiens, généralement parlant, croient que tout est or chez nos voisins, et une des preuves en est que nombre de familles fort à l'aise émigrent. Or, il arrive aujourd'hui, par rapport aux Etats-Unis en général ce qui arriva, il y a quelques années, par rapport aux Illinois, en particulier. On s'engoue aux dires de certains gens, de certains journaux. Ainsi, par exemple, on était convaincu au temps, que nous venons d'indiquer, et dans bon nombre de nos campagnes, qu'il fallait aller aux Illinois pour vivre dans une grande aisance et sans travail. Conséquemment, plusieurs familles, qui vivaient à l'aise en Canada, prirent la route de Chicago et de ses environs où elles ne rencontrèrent pour la plupart que cruelles déceptions : elles ne furent pas même en état de revenir au pays. Tout porte à croire qu'il en sera de même pour nos émigrants d'aujourd'hui, car voici, entr'autres pièces que nous pourrions citer, ce qu'on lit sur le *Courrier de St. Hyacinthe* :

"Un jeune homme écrivait des Etats tout dernièrement à ses parents de St. Hyacinthe, qui voulaient se rendre auprès de lui : "Oh ! je vous en prie, ne venez pas, restez plutôt, quand bien même vous souffririez au pays ; vous ne pouvez vous figurer combien est grand le nombre de nos compatriotes qui sont ici sans ouvrage et sans pain. On les voit pêle-mêle dans les rues et sur les places publiques, et ils sont très-heureux lorsqu'ils peuvent trouver pour la nuit des greniers et des hangars. Je vous le répète, restez au Canada, or est bien mieux qu'ici."

"Que nos compatriotes restent donc au pays, s'ils ne veulent pas aller vivre dans la misère et la détresse à l'étranger."

Les journaux parlent d'un fait d'une assez haute gravité : le Sénat américain refuse de ratifier le traité conclu entre lord Clarendon et M. Reverdy Johnson, représentant du gouvernement de Washington à Londres, traité qui règle définitivement la question de l'Alabama. Un sénateur a même proposé de demander à l'Angleterre, comme condition unique d'arrangement, la cession aux Etats-Unis des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Il y a excessive malhonnêteté de la part du Sénat américain en cette affaire. Loin de chicaner le gouvernement anglais, il devrait lui savoir gré de la condescendance qu'il a eue d'entrer en négociations avec les Etats-Unis au sujet de l'Alabama : le gouvernement britannique était en effet dans son droit lorsqu'il a reconnu aux sudistes les droits de belligérants, puisqu'il suivait en cela l'exemple des Etats du Nord eux-mêmes. Et d'ailleurs, que l'Angleterre ait eu tort ou non, ce n'est plus là la question aujourd'hui : il y a maintenant un traité conclu et signé par les représentants autorisés de l'Angleterre, et des Etats-Unis, il doit être ratifié. C'est renier tout principe d'honnêteté et de justice, c'est fouler aux pieds ce qu'ont toujours respecté les peuples, tant civilisés que barbares, voire même les Iroquois, que d'agir comme le fait en ce moment le Sénat américain. Il veut véritablement anéantir toute bonne foi dans les relations de peuple à peuple, et mettre le brigandage sur le pied du droit.

Si les Etats-Unis finissent par s'attirer une guerre avec l'Angleterre, ils auront à se repentir amèrement de l'avoir provoquée : car, le cas échéant, ils auront affaire à plus d'ennemis qu'ils ne croient. Ils devraient savoir que les Etats du Sud vivent toujours, la haine et le désir de la vengeance au cœur, et qu'ils n'attendent qu'une circonstance favorable pour se ruer contre le Nord ; que l'Espagne, à l'heure qu'il est, a bien des griefs contre eux ; que la France, enfin ne les voit pas d'un trop bon œil non plus, qu'elle les trouve déjà trop prépondérants en Amérique, et qu'elle ne consentira jamais à ce qu'ils s'agrandissent davantage. Elle s'opposera donc, elle qui, dans le but de faire contre-poids à la puissance de l'Union, a fait tant de sacrifices pour fonder un empire au Mexique, qui a

voulu reconnaître les Etats du Sud, elle s'opposera de toutes ses forces à ce que le Canada soit absorbé par les Etats-Unis. Elle n'hésiterait pas à intervenir activement dans la lutte, si les événements la rendaient inévitable.

Nous lisons sur l'*Univers* l'extrait suivant du *Phare de la Loire* :

"Voici sans préambule un fait que nous sommes autorisés à considérer comme positif, et que nous livrons aux méditations de nos lecteurs :

"Un ordre très récemment à Cherbourg prescrit d'armer tous les navires cuirassés d'ici au 1er mai.

"Les fonds nécessaires pour que les travaux se poursuivent, même la nuit, avec une activité exceptionnelle, ont été mis à la disposition de qui de droit.

"Nous ne voulons rien inférer de cette mesure. Le *Phare* se borne à constater qu'elle est en pleine voie d'exécution.

Le *Constitutionnel* nous fait une réponse extrêmement réjouissante. Malheureusement, nous n'avons pas la place qu'il faudrait pour l'examiner à loisir et en tirer tout le parti possible. Son rédacteur, qui a pris des leçons de politesse à Paris, nous appelle "pédagogues habitués, à remuer les engrais." Il exagère de beaucoup, cet inflammable Monsieur, puisque nous ne nous sommes occupé du *Constitutionnel* qu'une seule fois, et encore parce qu'il nous avait attaqué injustement. Il soutient que non, et ne donne pas de preuves ; ce qui rend la besogne facile ; puis, il ajoute que nous distribuons des férules à TOUS les journaux du Bas-Canada. Le *Constitutionnel* devrait ici prouver deux choses : la première, qu'il dit vrai ; la seconde, que ces férules ont été administrées sans raison et en trop forte dose. Il poursuit sur un ton bénin : "Nous avons eu notre tour comme les autres." Et c'est là tout ce qui prouve que nous avons maltraité l'innocent *Constitutionnel* ! Une chose le console pourtant : "c'est de venir, dit-il, après le *Naturaliste Canadien* à qui la *Gazette* a donné des noms entomologiques." En voilà toujours un qui sait se consoler à peu de frais. Quant à ces fameux noms dont il parle, il ne les a pas trouvés chez nous, mais bien chez celui à qui il tient à honneur de faire que.

Nous avons demandé au *Constitutionnel* des preuves de l'accusation par lui formulée contre nous, celle d'avoir calomnié M. O. Dunn. Il ne le tente pas ; il insulte ou il déclame. Il répète encore que M. Dunn est profondément religieux, qu'il a conversé intimement avec Pie IX, toutes choses qui sont à cent lieues de la question. Mais pourquoi donc M. du *Constitutionnel* attaque-t-il, s'il n'est pas de taille à soutenir loyalement une discussion ? Il a grandement tort si après avoir écrit des pathos comme nous venons d'en signaler un, il se sent heureux et fier de lui. La *Minerve*, qui a reproduit l'article du *Constitutionnel*, est priée de reproduire notre réponse.

Amélioration de l'espèce chevaline en Canada par M. le Dr. De Bonald.

(Suite.)

DOMPTAGE.

"La méthode que l'on suit, si toutefois on peut l'appeler méthode, est très-simple, est très-imparfaite, souvent dangereuse pour le dompteur et presque toujours funeste au jeune cheval, à moins que l'on ait affaire à ces poulains sans vigueur que le manque de nourriture et de soins ont tenu dans un état d'existence passive ; pour ceux-là, le procédé du domptage est court et facile. D'ailleurs, on n'exige d'eux qu'une chose : c'est de tirer ; mais quand, par hasard, le poulain est vigoureux, soit par la race ou une alimentation plus abondante, alors le domptage devient une lutte entre l'homme et la bête ; celui-là